



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note d'information n° DNS/DGS/PP5/2026/27 du 14 avril 2026 relative à l'évolution et au fonctionnement de la plateforme Dispostock

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Copie à :

Mesdames et Messieurs les coordinateurs des observatoires des médicaments,
des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)

Référence	NOR : SFHL2604192N (numéro interne : 2026/27)
Date de signature	14/04/2026
Emetteur	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Délégation au numérique en santé (DNS) Direction générale de la santé (DGS)
Objet	Évolution et fonctionnement de la plateforme Dispostock
Contacts utiles	Délégation au numérique en santé Pôle santé publique et situations sanitaires exceptionnelles Hannah MACSWEEN-PALMER Mél. : hannah.macsween-palmer@sante.gouv.fr Direction générale de la santé Sous-direction des politiques des produits de santé et qualité des pratiques et des soins Bureau Produits de santé en établissements de santé (PP5) Damien BRUEL Mél. : damien.bruel@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	6 pages et aucune annexe.
Résumé	Cette note a pour objet de mettre à jour les informations concernant l'évolution de l'utilisation de la plateforme Dispostock ainsi que le principe de son fonctionnement pour le suivi des stocks de produits de santé dans les pharmacies à usage intérieur et l'approvisionnement en produits de santé du stock de l'État.

Mention Outre-mer	Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer à l'exception de Wallis et Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.
Mots-clés	Produit de santé ; médicament ; suivi ; stock ; pharmacie à usage intérieur.
Classement thématique	Pharmacie
Texte de référence	Néant
Rediffusion locale	Établissements de santé, groupements de coopération sanitaire porteurs d'une autorisation de pharmacie à usage intérieur, établissements et services médico-sociaux, services départementaux d'incendie et de secours.
Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 6 février 2026 - N° 08	
Publiée au BO	Oui

La présente note d'information a pour objet d'actualiser les informations relatives à la plateforme numérique Dispostock pilotée par la Délégation au numérique en santé (DNS) et mise en œuvre par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Elle s'adresse principalement aux pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé, des établissements et services médico-sociaux et des autres structures disposant d'une PUI comme les services d'incendie et de secours (SIS).

I. Contexte de création et évolution de la plateforme Dispostock

1. Un outil créé en période de crise sanitaire aiguë

La plateforme Dispostock a été développée par l'ATIH en 2020 à l'initiative de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), afin de répondre à la situation de crise sanitaire engendrée par la COVID-19. Il s'agissait de mettre à disposition un outil de pilotage des stocks de médicaments prioritaires utilisés notamment en réanimation, et touchés par une très forte tension internationale.

La plateforme a ainsi contribué à garantir la bonne gestion de ces médicaments en permettant :

- Aux établissements de communiquer des données de stocks détenus dans les PUI ;
- Aux ARS d'avoir une actualisation périodique de la répartition des stocks sur le territoire, et de réguler les approvisionnements des médicaments sous statut de stocks stratégiques de l'État assurés par Santé publique France (SpF), en lien avec le nombre de patients pris en charge en réanimation.

Dans un deuxième temps, un module de commande a été développé afin de répondre au besoin de gestion des vaccins contre la COVID-19 et aux dispositifs médicaux nécessaires à leur administration, également approvisionnés par SpF.

Enfin la plateforme a été exploitée pour obtenir des informations sur les stocks de divers produits comme des équipements de protection individuelle, des équipements biomédicaux ou des réactifs de laboratoires utilisés pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

2. Une évolution nécessaire et destinée à se poursuivre

À l'issue de la phase aiguë de la crise sanitaire, l'utilisation de la plateforme a progressivement été amenée à évoluer afin :

- D'établir rapidement une cartographie des médicaments disponibles dans les établissements de santé, utilisée pour informer les tutelles (ministère, agences...) dans des situations impliquant des médicaments ne faisant pas nécessairement partie du stock de l'État, et principalement dans le cadre de ruptures ou de tensions d'approvisionnement. La finalité de ce suivi est diverse pour les autorités de santé : nécessité de réguler les approvisionnements avec les laboratoires ou les centrales d'achat et groupements de commandes, opportunité de délivrer des autorisations d'importation ou d'établir des recommandations de bon usage ou d'utilisation d'alternatives thérapeutiques, identification d'établissements de santé en situation difficile ou de disparités territoriales.
- D'adapter la fonctionnalité de commande de produits en stock de l'État afin d'automatiser et optimiser le process pour les établissements de santé et les ARS.

La DNS assure aujourd'hui les aspects stratégiques, opérationnels et techniques de la plateforme. Un pilotage a été mis en place afin d'instaurer une réflexion dynamique sur les fonctionnalités et les modalités de recours en fonction des différents besoins. Ce pilotage est conduit en lien avec les différents acteurs impliqués, et notamment les ARS qui sont les relais en région.

II. Fonctionnement de la plateforme Dispostock

1. Accès et modalités de connexion

La plateforme Dispostock est une application de l'ATIH accessible via l'URL : <https://dispostock.atih.sante.fr/dispostock/>. La connexion s'effectue à l'aide d'un compte personnel Plage (PLAte-forme de GEstion des utilisateurs).

- L'utilisateur ne possède pas de compte Plage : la demande se fait en ligne sur la page d'accueil : <https://plage.atih.sante.fr/>. Le compte Plage est lié à l'établissement de rattachement (par son IPE ou « identifiant principal établissement » au niveau de l'ATIH).
- L'utilisateur possède déjà un compte Plage : il convient de demander à l'administrateur Plage de son établissement l'attribution du domaine « Dispostock » et le rôle de « Gestionnaire de fichier », justifié par la qualité de pharmacien exerçant au sein de la PUI, en tant que pharmacien gérant ou sous sa responsabilité.

2. Rôle de l'échelon régional

Chaque ARS est chargée de la mise à jour dans Dispostock du référentiel des établissements (liste FINESS).

3. Rôle de l'échelon local

Chaque établissement ou structure concernée est chargé de renseigner et, le cas échéant, de mettre à jour dans l'onglet « PUIs » les informations concernant la ou les PUI correspondant notamment au(x) FINESS géographique(s) du ou des sites qui le composent. Les informations, et notamment les coordonnées, doivent être actualisées en cas de changement.

4. Documentation et support

a. Documentation

Une aide à la gestion des comptes Plage dans le cadre de Dispostock est disponible au lien suivant : [Dispostock - Habilitations](#).

La documentation relative à Dispostock à destination des utilisateurs est consultable sur : <https://sap.atih.sante.fr/dispostock>.

b. Support

Depuis le 3 novembre 2025, un nouveau service d'assistance aux utilisateurs est accessible à l'adresse suivante : assistance.atih.sante.fr. Son utilisation nécessite un identifiant (mail), un nom d'utilisateur et un mot de passe.

La rubrique « Dispostock » du service est divisée en deux sous-rubriques : l'assistance métier pour les questions relatives au contenu, aux usages et aux consignes, et l'assistance plateforme pour les questions techniques (accès, droits, dysfonctionnements...).

À la saisie de la question, des réponses automatiques sont proposées en première intention ; si nécessaire une réponse personnalisée peut-être demandée.

Ce portail d'assistance utilisateurs remplace l'ensemble des canaux actuels : FAQ Agora, téléphone, mails... Il ne s'agit pas d'un forum et les demandes ne sont pas visibles par les autres utilisateurs.

Important : la connexion au support ne se fait pas avec l'identifiant Plage.

III. Utilisations et modalités de recours à la plateforme Dispostock

1. Suivi des stocks détenus par les PUI hors stock de l'État

Cette fonctionnalité est retrouvée dans le module « Remontée de médicaments (hors stocks de l'État) ». Elle est destinée à la remontée des stocks de médicaments dans les PUI, sur demande des autorités de santé.

À date, seules les spécialités pharmaceutiques sont concernées, y compris les vaccins hors stock de l'État (les vaccins contre la COVID-19 ont été néanmoins intégrés en 2024, en prévision de leur passage dans le droit commun).

a. Lorsqu'un besoin de suivi est identifié au niveau national

Le médicament concerné est ajouté au référentiel des médicaments interne à Dispostock. Chaque spécialité est identifiée par son code UCD. En outre, les codes UCD peuvent être groupés par libellés d'UCD en fonction du niveau de détail requis (ex : regroupement d'un princeps et de ses génériques).

La communication se fait par deux voies complémentaires :

- La mise à jour des consignes figurant sur la page d'accueil de la plateforme ;
- L'envoi d'un mail via la messagerie Sarbacane à l'ensemble des utilisateurs, c'est-à-dire un professionnel possédant un compte Plage avec accès au domaine « Dispostock », ainsi qu'aux adresses mail des PUI.

En fonction du caractère d'urgence ou de criticité, d'autres moyens de communication peuvent être mis en œuvre comme, par exemple un message d'alerte rapide sanitaire (MARS).

Lorsque c'est possible, une date de fin de suivi est indiquée. Pour des raisons techniques et d'éventualité de réémergence du besoin, un médicament qui ne fait plus l'objet d'un suivi actif n'est pas immédiatement retiré du référentiel. Seules les consignes en page d'accueil sont mises à jour. Dans ce cas, il n'apparaît plus dans les priorisations nationales (niveau 1) du référentiel des médicaments.

À ce stade, le principe d'une déclaration hebdomadaire des établissements, à jour fixe, tous les lundis, permet d'assurer une cohérence au niveau national.

b. Lorsqu'un besoin de suivi est identifié au niveau régional

Lorsqu'un besoin de suivi spécifique est identifié par une ou plusieurs ARS ou observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT), les spécialités concernées sont ajoutées au référentiel, mais ne sont pas classées en priorité nationale. La page d'accueil précise que le suivi est organisé au niveau régional, qui se charge de diffuser les consignes. De ce fait, aucune communication n'est réalisée au niveau national.

Il est important de transmettre les données y compris quand le stock est nul afin de pouvoir quantifier également les PUI qui ne disposent pas de stock.

2. Gestion des produits de santé du stock de l'État

Le module « Stock d'État » est destiné à deux fonctions :

- La remontée des stocks de produits de santé du stock de l'État ;
- La commande de produits de santé du stock d'État.

a. Remontée des stocks de produits de santé du stock de l'État

Cette fonctionnalité répond au besoin particulier de suivi de médicaments du stock de l'État. À date, seuls les vaccins antivarioliques sont concernés (onglet « Stocks vaccins MPox »). Le numéro de lot et la péremption sont à renseigner. La remontée est actuellement demandée tous les jeudis, afin d'être en phase avec le jour de commande mensuelle (1^{er} jeudi du mois).

b. Commande de produits de santé du stock de l'État

La fonction de commande concerne les médicaments figurant sur une liste dédiée, qui sera mise à jour en tant que de besoin. À date, la liste comprend les vaccins antivarioliques, le técovirimat et les vaccins contre la COVID-19.

NB : il est également possible de commander les dispositifs médicaux d'administration des vaccins.

En synthèse, il est demandé aux structures disposant d'une PUI :

- De s'assurer que des comptes Plage et des accès au domaine Dispostock sont détenus par un ou plusieurs pharmaciens avec le rôle de *Gestionnaires de fichier*, sous couvert du pharmacien gérant de la PUI ;
- De consulter régulièrement la page d'accueil afin de prendre connaissance de l'évolution des consignes.

Dans l'onglet « PUIs » :

- De mettre à jour les coordonnées de la PUI, en indiquant notamment une adresse mail et une adresse de livraison valide.

Dans l'onglet « Remontée de médicaments (hors stock d'État) » :

- De procéder aux déclarations de stocks de médicaments hors stocks d'État classés dans les priorisations nationales (niveau 1), y compris lorsque la valeur du stock est nulle, ainsi que des valeurs de consommations moyennes journalières ;
- De répondre également aux éventuelles consignes régionales.

Dans l'onglet « Stock d'État » :

- **De commander les produits du stock de l'État si nécessaire ;**
- **De déclarer régulièrement les stocks de vaccins antivarioliques afin d'être approvisionné.**

Je vous remercie de tenir informés la DNS et la DGS de toute difficulté rencontrée dans la prise en compte et dans la diffusion des présentes informations.

Pour la ministre et par délégation :
La déléguée au numérique en santé,

Signé

Hela GHARIANI

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale adjointe de la santé,

Signé

Sarah SAUNERON